

CARTE DE FIDÉLITÉ – CONDITIONS GÉNÉRALES – PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

1. Généralités

Les conditions générales ci-dessous (les "**Conditions**") sont d'application pour toutes les personnes en possession d'une carte de fidélité COOK & BOOK (nommées individuellement un «**Titulaire**» et une "**Carte de Fidélité**") et règlent exclusivement la relation contractuelle entre le Titulaire et la SA Albert Food, sise Place du Temps Libre 1 à 1200 Bruxelles, TVA BE0879 748 527 (ci-après «**ALBERT FOOD SA**») et tous les magasins COOK & BOOK participants au Programme de Fidélité COOK & BOOK (les «**Magasins**»).

Les Conditions sont valables à partir du **01 juin 2016** et remplacent intégralement tous autres termes et conditions relatifs à la Carte de Fidélité et au programme de fidélité Cook & Book.

ALBERT FOOD SA se réserve le droit d'apporter, à tout moment et unilatéralement des modifications aux Conditions sans avoir l'obligation d'en informer chaque Titulaire individuellement et sans que ces modifications ne donnent droit à des indemnités pour le Titulaire. Toutes les modifications apportées aux Conditions seront publiées sur le site-web de COOK & BOOK (www.cookandbook.be) (le «**Site-Web**»). Le Titulaire s'engage à consulter régulièrement les Conditions sur le Site-Web. L'usage de la Carte de Fidélité par le Titulaire, après qu'une modification apportée aux Conditions ait été publiée sur le Site-Web, vaudra comme acceptation par Titulaire des Conditions modifiées. Le Titulaire rejetant les modifications apportées aux Conditions doit en informer ALBERT FOOD SA par lettre recommandée. Cette lettre mettra fin à l'adhésion du Titulaire au programme de fidélité COOK & BOOK.

2. Adhésion

La Carte de Fidélité est remise gratuitement par ALBERT FOOD SA ou un Magasin aux personnes physiques, sans aucune obligation d'achat. La Carte de Fidélité est strictement personnelle, non transférable. La Carte de Fidélité demeure en tout temps la propriété d'ALBERT FOOD SA et peut être reprise au Titulaire à tout moment.

La Carte de Fidélité est activée par l'enregistrement complet du Titulaire sur le Site-Web. L'enregistrement par le Titulaire sur le Site-Web vaut également comme adhésion du Titulaire au programme de fidélité COOK & BOOK.

L'adhésion n'est pas ouverte aux personnes morales ou aux exploitants, travailleurs indépendants ou employés temporaires ou à temps plein des magasins COOK & BOOK participants.

ALBERT FOOD SA se réserve le droit de refuser l'adhésion au programme de fidélité COOK & BOOK à un Titulaire sans devoir motiver sa décision.

3. Avantages et utilisation de la Carte de Fidélité

La carte de fidélité n'est pas un moyen de paiement.

Sur présentation de la Carte de Fidélité au moment de l'achat à la caisse d'un Magasin, ALBERT FOOD SA conservera le montant net des achats (prix des produits achetés ou des services, moins les réductions, promotions, etc...) fait par le Titulaire. Le Titulaire peut être invité à présenter sa carte d'identité ensemble ainsi que sa Carte de Fidélité afin de faciliter le contrôle de l'usage personnel de la Carte de Fidélité.

Les achats effectués par un Titulaire sans présentation de la Carte de Fidélité au moment de l'achat ne donneront pas droit aux points de fidélités et ne seront pas non plus enregistrés sur la Carte de Fidélité par la suite sauf si le ticket original des achats cacheté par le magasin est conservé. Dans ce cas, l'achat pourra être reporté sur la carte de fidélité dans un délai d'un an calendrier.

Pour chaque achat d'au moins 1 EUR dans un Magasin, ALBERT FOOD SA attribuera, au Titulaire, des points de fidélité. Sauf indication contraire dans le Magasin ou sur le Site-Web, chaque achat d'un euro donne droit à un point de fidélité. Les points de fidélité sont attribués pour chaque achat séparément, en vertu duquel les montants en dessous de 1 EUR ne sont pas considérés pour l'attribution des points de fidélité sur un futur achat

Les avantages liés à la Carte de Fidélité ne peuvent pas être cumulés avec d'autres offres promotionnelles dans les Magasins ni avec l'achat d'articles « Collectors » (en édition limitée), ni sur toute consommation ou catering ou événement privé organisé en-dehors du menu proposé à l'ensemble des clients.

Lorsque la carte est complétée, après 12 achats dûment indiqués sur la carte, 5% de la totalité du montant déboursé lors des 12 achats précédents peut être déduit du total sur un achat futur à la demande du Titulaire dans un magasin COOK & BOOK participant. La réduction accumulée n'est jamais payable en espèces au Titulaire et est utilisable en une seule fois sur un seul achat.

Dans tous les cas de fraude ou d'abus, tous les montants accumulés deviennent automatiquement et légalement caduc et l'adhésion du Titulaire sera automatiquement annulée. Si le Titulaire souhaite joindre à nouveau le Programme de Fidélité de COOK & BOOK, il devra réactiver son adhésion sur le Site-Web. La réactivation ne restaure pas les points de fidélité supprimés.

Tout abus lié à la Carte de Fidélité conduira à l'exclusion immédiate et définitive du Programme de Fidélité COOK & BOOK.

4. Responsabilités du Client / Responsabilités

Les Titulaires qui tentent d'obtenir ou qui ont obtenu des avantages avec la Carte de Fidélité en fournissant de fausses informations, ou par toute autre façon abusive ou frauduleuse, seront tenu responsables pour tout dommage résultant de celle-ci.

Le Titulaire doit immédiatement signaler toute perte de, vol de ou dommages à la Carte de Fidélité à ALBERT FOOD SA, afin qu'une nouvelle Carte puisse être remise au Titulaire. ALBERT FOOD SA n'a aucune obligation, en cas de perte de ou vol de la Carte de Fidélité, de transférer les montants épargnés, ni de conserver le montant des achats et le nombre de visites du Titulaire. Le Titulaire est personnellement responsable d'informer des tiers, des entreprises ou des organismes gouvernementaux au sujet de son adhésion à la carte de fidélité et sur les offres et les avantages offerts aux termes de la carte de fidélité.

ALBERT FOOD SA mettra tout en œuvre pour assurer que les avantages de l'adhésion sont accordés correctement, mais ne peut pas être tenu responsable dans le cas où ils sont dans l'impossibilité raisonnable était de ne pas honorer ses obligations. En toute hypothèse, et sans exception à l'égard du fondement de la responsabilité, la responsabilité de ALBERT FOOD SA est limitée au montant des avantages que le Titulaire a accumulés sur la Carte.

ALBERT FOOD SA se réserve le droit de vérifier l'exactitude des montants enregistrés et accordés et de corriger ce nombre si, à son avis, des erreurs ont été commises, sans que ceci ne puisse donner lieu à une indemnité ou une plainte.

5. Protection de la vie privée.

ALBERT FOOD SA est engagé à protéger la vie privée des Titulaires. L'utilisation de données personnelles collectées par ALBERT FOOD SA dans le cadre du Programme de Fidélité COOK & BOOK, est faite exclusivement en conformité avec la loi du 8 Décembre 1992 sur la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données personnelles (la "Loi sur la Protection").

En acceptant ces Termes et Conditions, le Titulaire autorise ALBERT FOOD SA à utiliser ses données personnelles pour des offres personnalisées. Le titulaire donne également son autorisation de communiquer avec lui par tout moyen médiatisé, y compris l'e-mail et le sms. Les données sont utilisées par ALBERT FOOD SA et ses sociétés liées à des fins promotionnelles, à des fins de gestion et la mise en œuvre de la Carte de Fidélité, à des fins d'analyses de marché et de vente, à moins que le Titulaire ait marqué son désaccord en cochant la case correspondante sur le formulaire d'inscription sur le Site-Web.

Le Titulaire a, à tout moment, le droit d'accéder à ses données personnelles et à en demander la rectification si celles-ci sont incorrectes. Le titulaire a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles à des fins de marketing direct par envoi d'une demande écrite à ALBERT FOOD SA, au siège social ou à l'adresse e-mail deborah@cookandbook.com. Des améliorations et des modifications relatives aux données personnelles peuvent être faites par le Titulaire lui-même sur le Site-Web.

Les données seront traitées par ALBERT FOOD SA d'une manière sûre et ne seront partagées avec ses sociétés affiliées, franchisés, certains partenaires commerciaux, ainsi qu'avec certains fournisseurs de services (agents), indépendamment de leur nationalité. Les données ne seront pas transmises à des tiers indépendants sans le consentement exprès du Titulaire. Le Titulaire peut obtenir des renseignements additionnels auprès de la Commission pour la protection de la vie privée (www.privacycommission.be).

6. Fin de la Carte de fidélité / Adhésion

ALBERT FOOD SA se réserve le droit d'annuler à tout moment la Carte de Fidélité et le Programme de Loyauté COOK & BOOK ou de les remplacer par un autre programme et de terminer les adhésions au programme par effet immédiat.

7. Transfert ou résiliation de l'adhésion

Le Titulaire peut, à tout moment, avec ou sans motif et sans aucun préavis, mettre fin à son adhésion par l'envoi d'une lettre recommandée au siège social de ALBERT FOOD SA. ALBERT FOOD SA se réserve le droit de retirer la carte de fidélité ou de suspendre l'adhésion du Titulaire, sans besoin de justification immédiat.

ALBERT FOOD SA se réserve le droit de confier à des tiers la gestion de la Carte de Fidélité pour une raison quelconque, et de transférer sans devoir se justifier les accords avec les Titulaires à cette fin. Dans ce cas, les titulaires sont informés au moins 20 jours avant le transfert via le Site-Web.

8. L'indemnisation et la compétence

Si ALBERT FOOD SA renonce à un droit quelconque découlant de ces Conditions, cette renonciation ne sera pas interprétée comme constituant une renonciation à un autre droit quelconque découlant de ces Conditions.

Si l'une des dispositions des Conditions venait à être déclarée nulle, cette nullité n'affecterait pas la validité des autres Conditions et les Conditions continueraient à sortir leurs effets sans cette disposition, étant entendu cependant qu'une disposition valable dont l'économie correspondrait ou serait aussi proche que possible de l'effet de la disposition nulle ou inopérante lui sera substituée.

Les Conditions sont exclusivement soumises au droit belge. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront exclusivement compétents.